

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Bianca Parthenais

<https://www.cadre21.org/membres/11c209556768a52dd60be700>

Date d'obtention : 2024-02-12 19:39:13

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est important de prendre le temps de rassurer l'auteur du signalement et la victime, les soutenir dans le processus. Nous devons par la suite évaluer la nature de l'incident dans porter de jugement afin de déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la propagation d'image. Il est important par la suite de vérifier auprès des jeunes si d'autres personnes sont impliquées. Si oui, nous devons compléter avec eux la grille d'évaluation du suivi et faire valoir l'importance de rétablir la vie privé de la victime en n'ébruitant pas la situation auprès des autres. Selon la grille d'évaluation de la situation, nous sommes en mesure de déterminer s'il s'agit d'une intention impulsive ou malveillante. Dans les deux cas, il est important de confisquer le cellulaire et de poursuivre l'intervention auprès de l'instigateur et de la victime selon l'intention. Un appel aux policiers doit être effectué pour les aviser et qu'il puisse procéder à la rencontre. Il est important d'aviser les parents et leur expliquer la situation, le protocole d'intervention et les démarches à venir.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

En tout temps, il est important de procéder à l'intervention en suivant le protocole SEXTO jusqu'au bout. Selon l'intention, une rencontre avec le policier, l'élève et les parents sera effectuée. À la lueur des informations recueillies, les policiers pourront poursuivre leur travail d'enquête. Il est important d'être dans un rôle neutre, bienveillant et éducatif auprès des différentes personnes impliquées dans la situation. Afin d'avoir une bonne analyse de la situation, il est important d'aller vérifier plusieurs informations (âge des personnes impliquées, les circonstances entourant le geste, la nature des images/vidéos, la nature du geste posée, les intentions des personnes impliquées, le nombre de personnes impliquées, les images ont-elles été publiées sur les réseaux sociaux ou autres, les conséquences, la collaboration). De plus, après analyse de la situation, si l'analyse démontre qu'aucune infraction criminelle n'a été commise, les intervenants doivent gérer la situation selon les politiques de leur établissement et d'assurer l'intégrité physique et psychologique des jeunes impliqués.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'appel aux parents peut être la situation la plus délicate, car cela peut entraîner beaucoup d'émotions et une crainte chez le parent. Dans des contextes multiculturelles, il est important d'assurer une prise en charge rapide afin d'assurer l'intégrité physique et psychologique des personnes impliquées dans la situation (victime, instigateur). Le retrait du cellulaire peut aussi être compliqué si nous faisons face à un jeune non collaborant.